



Pistolet à air comprimé

Les différentes armes non à feu (p.ex. air comprimé, CO², à ressort...) sont à partir du 01.11.2011 soumises à un régime différent suivant leur puissance de tir.

a) 0 à 0,5 joules: ces armes sont libres et ne requièrent pas d'autorisation.

b) 0,5 à 7,5 joules: ces armes ne requièrent pas d'autorisation, mais peuvent uniquement être détenues à des fins privées par des personnes majeures. Le détail de cette loi modifiée est à trouver sur le site internet du Ministère de la Justice

Discipline :

La discipline se pratique en salle sur une distance de 10m et sur cibles en carton ou électronique. Les armes sont des pistolets à air comprimé du calibre .177 (4,5mm) avec une puissance maximale de 7,5 joule. Le poids minimum de la détente est de 500gr.

Avantages :

- se fait en salle dans des conditions confortables toute l'année.
- le faible coût de munitions.- pas trop de bruit au départ du coup.
- pas de recul de l'arme au départ du coup.

La compétition :

En compétition, on distingue entre dames et hommes et cibles carton ou électronique.

Dames:

- 40 plombs en 1h00 sur cibles en carton (préparation et essais +15 minutes).
- 40 plombs en 0h50 sur cible électronique (préparation et essais +15 minutes).

Hommes:

- 60 plombs en 1h30 sur cibles en carton (préparation et essais +15 minutes).
- 60 plombs en 1h15 sur cible électronique (préparation et essais +15 minutes).

